

# JUSTICE CLIMATIQUE ET RESILIENCE FEMININE : LES FEMMES AU COEUR DE LA TRANSFORMATION ENVIRONNEMENTALE AU SAHEL

Thérèse SAMAKE

Enseignante-chercheure, Maitre-Assistant en Philosophie

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité Universitaire  
à Bamako

E-mail : [mathere@hotmail.fr](mailto:mathere@hotmail.fr)

Tel : +223 76 05 49 57

## Résumé

*Dans les contextes sahéliens du Mali et du Burkina Faso, les femmes, bien qu'en première ligne face aux effets du changement climatique, restent exclues des politiques environnementales. Cet article articule la justice climatique, l'éthique de la reconnaissance et la résilience féminine, en s'appuyant sur des enquêtes de terrain et des cadres théoriques critiques. Il met en lumière les savoirs endogènes, les pratiques collectives et les stratégies d'adaptation portées par les femmes. L'étude révèle les obstacles structurels à leur résilience mais aussi leur pouvoir d'agir transformateur. Elle plaide pour une gouvernance climatique inclusive, éthique et démocratique. La justice climatique devient ici un levier de reconnaissance et d'émancipation.*

**Mots clés :** Justice climatique - Résilience féminine - Savoirs endogènes - Gouvernance inclusive - Éthique de la reconnaissance

## Abstract

*In the Sahelian contexts of Mali and Burkina Faso, women are among the most affected by climate change but remain excluded from environmental policies. This article combines climate justice, recognition ethics, and female resilience through fieldwork and critical theoretical frameworks. It highlights women's endogenous knowledge, collective practices, and adaptive strategies. The study exposes structural barriers to their resilience but also their transformative agency. It calls for inclusive,*

*ethical, and democratic climate governance. Climate justice emerges here as a path toward recognition and empowerment.*

**Keywords:** *Climate Justice - Female Resilience - Endogenous Knowledge - Inclusive Governance - Ethics of Recognition*

## **Introduction**

Situé à la lisière sud du Sahara, le Sahel se définit par une vulnérabilité climatique aiguë, où désertification, raréfaction de l'eau, dégradation des sols et catastrophes naturelles accentuent des fragilités économiques et sociales profondes. Au cœur de ces tensions, les femmes sahéliennes, en particulier au Mali et au Burkina Faso, assument la gestion des ressources naturelles ainsi que le maintien de la cohésion sociale, tout en restant particulièrement exposées aux aléas climatiques et largement écartées des sphères décisionnelles.

Pour appréhender la spécificité de cette situation, cet article adopte un cadre théorique interdisciplinaire construit pour dépasser les lectures purement techniques et redistributives, en tenant compte des rapports de pouvoir, des enjeux de reconnaissance et de l'innovation sociale propre au contexte sahélien. Cette approche intégrée mobilise la justice climatique, la résilience féminine, l'éthique de la reconnaissance et l'analyse de genre, non comme des notions parallèles mais comme des axes en dialogue qui permettent de saisir la complexité des défis rencontrés par les femmes.

D'abord, la justice climatique permet d'interroger la distribution équitable des charges, responsabilités et bénéfices liés à la lutte contre le changement climatique, en s'appuyant sur le principe de responsabilité différenciée (Caney, Shue, Larrère) et en tenant compte, comme le montrent Fatma Denton et Moïse Tsayem Demaze, de la spécificité des inégalités vécues par les femmes africaines dans la gouvernance environnementale. Cette réflexion éclaire la manière dont l'exclusion institutionnelle croise l'injustice écologique, produisant une double vulnérabilité.

En écho, la résilience féminine - telle que pensée par Fatma Denton, Ana Romero, Adama Belemvire et Saya Saulière - n'apparaît pas seulement comme une capacité d'ajustement mais comme un processus d'innovation, d'émancipation et de valorisation des savoirs endogènes. Les stratégies locales d'adaptation portées par les femmes puisent dans la solidarité active, la connaissance fine de l'environnement et l'engagement collectif, fondant le socle de la résilience communautaire.

Or, transformer ces pratiques en leviers effectifs suppose de reconnaître la valeur des savoirs et des expériences féminines. C'est ici qu'intervient l'éthique de la reconnaissance, formulée par Nancy Fraser, Axel Honneth mais aussi Ana Romero et Saya Saulière dans le contexte uest-africain, qui questionne l'invisibilisation institutionnelle et sociale des femmes et défend leur pleine légitimité dans l'élaboration des politiques publiques.

L'approche genre et intersectionnelle (Agarwal, Tronto, Crenshaw, Denton) vient, enfin, offrir des outils pour comprendre comment les structures de pouvoir, les normes sociales et l'exclusion institutionnelle façonnent la vulnérabilité spécifique des femmes au Sahel. Elle révèle, dans le même temps, le potentiel d'émancipation issu de la mobilisation collective autour des défis environnementaux.

Ainsi articulés, ces cadres théoriques dépassent toute simple addition et répondent à la spécificité du contexte sahélien, où le croisement entre inégalités de genre et injustices écologiques produit une invisibilisation plurielle. Analyser ce système signifie lier la répartition inégale des charges climatiques, la reconnaissance des savoirs locaux et l'innovation sociale portée par les femmes, afin d'éclairer comment l'inclusion, la solidarité et la valorisation des expériences féminines peuvent ouvrir la voie à une gouvernance climatique plus juste et inclusive.

L'article s'attache dès lors à comprendre comment les femmes du Mali et du Burkina Faso, en première ligne face à la crise climatique, mobilisent leurs expériences, savoirs collectifs et

solidarités pour renforcer la résilience communautaire ; il interroge également la façon dont la justice climatique, articulée à la reconnaissance et à l'innovation sociale, peut devenir un levier concret de transformation des politiques publiques environnementales. Deux hypothèses structurent cette réflexion : la première est que la résilience féminine se construit autour de savoirs et de solidarités encore largement sous-valorisés par les décideurs ; la seconde, que la justice climatique, enrichie par l'exigence de reconnaissance, peut impulser une transformation inclusive de la gouvernance au Sahel.

Pour répondre à ces enjeux, l'article s'appuie sur une méthodologie mixte, combinant enquête de terrain et analyse critique. D'une part, des entretiens semi-directifs et des observations participatives ont été menés auprès de femmes rurales et urbaines, tant au Mali qu'au Burkina Faso, afin de recueillir des expériences, des pratiques et des trajectoires de résilience face aux crises climatiques. D'autre part, la réflexion s'adosse à une analyse philosophique approfondie des théories contemporaines de la justice climatique, de la reconnaissance, du genre, de la résilience et de la gouvernance inclusive, mobilisant aussi bien la littérature africaine qu'internationale. Ce double ancrage permet de croiser les cadres d'analyse et les réalités vécues, afin d'articuler concepts et observations de terrain.

L'article s'organise ainsi en trois parties complémentaires : la première explicite le cadre théorique et conceptuel qui sous-tend l'étude ; la deuxième analyse les vulnérabilités différencierées et met en lumière les stratégies d'adaptation développées par les femmes sahéliennes à la lumière des données empiriques collectées ; la troisième propose une lecture critique de la gouvernance environnementale, en formulant des pistes pour une meilleure reconnaissance et une intégration effective des femmes dans les politiques climatiques de la région.

## I. Fondements théoriques : justice climatique et résilience féminine au service d'une transformation environnementale

Penser la résilience féminine face au changement climatique dans le Sahel suppose de dépasser les lectures purement environnementales pour interroger la façon dont les inégalités historiques, institutionnelles et de genre modèlent la répartition des vulnérabilités et des ressources. La justice climatique s'impose comme cadre de référence, en articulant responsabilité historique, équité dans la distribution des charges, et reconnaissance des savoirs et des voix traditionnellement marginalisés, notamment ceux des femmes rurales. Dans cette perspective, l'approche genre révèle la persistance des exclusions dans les politiques environnementales, en montrant que, malgré leur rôle essentiel dans la gestion des ressources, les femmes du Sahel restent fréquemment écartées des espaces décisionnels et des stratégies d'adaptation. La dynamique de résilience, loin de se limiter à l'ajustement face aux crises, désigne ici un processus d'émancipation : elle s'exprime à travers l'innovation sociale, la mutualisation des savoirs endogènes, et la construction de nouvelles formes d'action collective féminine. Ainsi, penser la justice climatique et la résilience féminine dans le contexte sahélien, c'est mettre en lumière à la fois les obstacles structurels à la participation et la capacité des femmes à transformer leur environnement, ouvrant la voie à une gouvernance véritablement inclusive et éthique.

### *1.1. La justice climatique : principes, enjeux et déclinaisons dans les contextes du Sud global*

La justice climatique s'impose aujourd'hui comme un champ théorique et politique central pour analyser les inégalités environnementales à l'échelle mondiale et locale. Elle se définit comme l'ensemble des principes et des pratiques visant à assurer une répartition équitable des charges, des responsabilités et des

bénéfices liés à la lutte contre le changement climatique, tout en tenant compte des inégalités historiques, sociales et géographiques (Caney, 2016, p. 7 ; Shue, 1999, p. 531 ; Larrère, 2015, p. 75). Selon S. Caney, « les impacts du changement climatique menacent des droits humains fondamentaux : le droit à la vie, à la santé, à la subsistance. [...] Sur la base de cette définition des droits, il découle des devoirs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'aide à l'adaptation aux effets du changement climatique, et de compensation des violations des droits fondamentaux n'ayant pu être évitées » (Caney, 2016, p. 7). Cette approche montre que la justice climatique ne se limite pas à la distribution matérielle des ressources, mais engage aussi la reconnaissance des droits fondamentaux et la réparation des injustices globales.

Pour appréhender cette pluralité d'enjeux, la justice climatique s'articule autour de plusieurs courants philosophiques : la justice distributive, l'éthique de la reconnaissance, les approches capacitaires et délibératives, ainsi que les théories des droits humains et de la responsabilité collective.

D'abord, la tradition de la justice distributive vise à corriger les déséquilibres entre ceux qui contribuent le plus au réchauffement climatique et ceux qui en subissent les conséquences les plus sévères (Shue, 1999, p. 537 ; Larrère, 2015, p. 75). Dans les sociétés sahéliennes, ce déséquilibre se traduit par le fait que les femmes rurales, bien qu'étant parmi les moins responsables des émissions, subissent en première ligne les effets du changement climatique et voient leurs besoins spécifiques négligés dans les politiques publiques (Denton, 2002, p. 11 ; Romero, Belemvire & Saulière, 2011, p. 18).

Cependant, une telle approche reste insuffisante si elle n'intègre pas l'éthique de la reconnaissance. Selon A. Honneth, « le mépris, c'est-à-dire le refus de reconnaissance, blesse l'individu dans son intégrité et entrave sa participation à la vie sociale » (Honneth, 2000, p. 15). N. Fraser souligne que la justice exige d'articuler

redistribution et reconnaissance, afin de visibiliser, légitimer et valoriser les identités et contributions des groupes historiquement minorés (Fraser, 2008, p. 17). Dans le contexte du Sahel, il s'agit ainsi de dépasser la logique de redistribution matérielle pour rendre justice aux savoirs endogènes féminins et réparer une invisibilisation structurelle. S. Harding et B. de Sousa Santos montrent également que lutter contre l'injustice climatique, c'est aussi lutter contre l'invisibilisation institutionnelle et épistémique des femmes, valoriser leurs pratiques et garantir leur pleine participation à la gouvernance environnementale (Harding, 2008, p. 138 ; Santos, 2011, p. 41).

À cette exigence de reconnaissance s'ajoutent les approches capacitaires et délibératives (Sen, 2010, p. 334 ; Nussbaum, 2012, p. 25 ; Young, 2000, p. 52), qui placent la capacité effective d'agir et de participer au cœur de la justice climatique. Cela implique de garantir aux femmes un accès réel aux ressources, à l'information et à la prise de décision sur les stratégies d'adaptation, afin qu'elles ne soient plus de simples objets de politiques climatiques, mais de véritables actrices de la résilience communautaire.

Enfin, la justice climatique s'appuie sur les droits humains et la responsabilité collective, postulant que la réduction des injustices exige la reconnaissance d'obligations morales transnationales, intergénérationnelles et intracommunautaires (Pogge, 2002, p. 19 ; Paoli, 2017, p. 44). Cette question est cruciale au Sahel, où la « dette écologique » du Nord global et les rapports de domination locaux se croisent.

Croiser ces perspectives distributive, de reconnaissance, capacitaire et de responsabilité permet d'éclairer les multiples dimensions de la vulnérabilité féminine face au changement climatique au Mali et au Burkina Faso. La justice climatique, comprise ainsi, devient un impératif moral global et un levier de transformation institutionnelle pour reconnaître pleinement les femmes sahéliennes comme actrices politiques majeures au cœur de la transition environnementale et sociale.

## *1.2. L'approche genre dans les politiques climatiques : analyse des inégalités structurelles*

La crise climatique, loin d'être un phénomène purement environnemental, agit comme un puissant révélateur des rapports sociaux de pouvoir, exacerbant les inégalités économiques, sociales et politiques déjà existantes. Parmi les grilles de lecture permettant de comprendre cette réalité, l'approche genre occupe une place essentielle : elle permet de déconstruire l'apparente neutralité des politiques climatiques et de mettre au jour les mécanismes sociaux, institutionnels et culturels qui contribuent à marginaliser les femmes, notamment dans les contextes du Sud global.

Au plan théorique, les études féministes et les analyses de genre appliquées à l'environnement ont montré depuis plusieurs décennies que femmes et hommes n'ont ni les mêmes responsabilités, ni les mêmes vulnérabilités, ni les mêmes capacités d'adaptation face au changement climatique. B. Agarwal souligne ainsi que « les relations des femmes et des hommes avec la nature sont ancrées dans leur réalité matérielle et dans leurs formes spécifiques d'interaction avec l'environnement » (B. Agarwal, 1992, p. 119). F. Denton rappelle que « les femmes, en particulier dans les zones rurales, subissent une triple exclusion: matérielle, politique et épistémique » (F. Denton, 2002, p. 11). Matérielle, car elles ont un accès limité aux ressources (terre, eau, crédit, technologie); politique, car elles sont souvent absentes des espaces décisionnels; épistémique, car leurs savoirs locaux sont systématiquement dévalorisés ou ignorés dans la formulation des politiques publiques.

Dans la littérature sur la gouvernance environnementale, S. MacGregor note que les politiques climatiques sont encore largement élaborées selon des logiques « top-down » dominées par des visions technocratiques et masculines du développement durable, où « le thème dominant dans la recherche sur le genre et le changement climatique reste la vulnérabilité des femmes du

Sud» (S. MacGregor, 2010, p. 227). Les femmes, perçues soit comme des «victimes passives» à protéger, soit comme des «relais communautaires» instrumentalisés pour la mise en œuvre des projets, restent largement exclues des processus délibératifs réels. Cette absence de participation n'est pas seulement un problème de représentation, mais une faille éthique majeure qui reproduit des rapports de domination et de dépendance.

Dans les pays sahéliens tels que le Mali et le Burkina Faso, cette marginalisation prend des formes spécifiques. Les normes sociales patriarcales limitent la mobilité des femmes, restreignent leur droit à la propriété foncière et les excluent des espaces institutionnels où se négocient les politiques agricoles, hydriques et environnementales. Malgré leur rôle central dans la gestion quotidienne des ressources naturelles, les femmes ne sont que très rarement consultées lors de la conception des plans nationaux d'adaptation au changement climatique. Les dispositifs de financement climatique, qu'il s'agisse des Fonds Vert pour le Climat ou d'autres mécanismes multilatéraux, demeurent souvent inaccessibles aux initiatives portées par les femmes rurales, faute de reconnaissance institutionnelle et de médiation politique adaptée.

Sur le plan philosophique, ces constats renvoient à des formes d'injustice structurelle que N. Fraser qualifie d'«injustices de reconnaissance et de représentation» (N. Fraser, 2008). En effet, la non-prise en compte des intérêts et des savoirs féminins dans les politiques climatiques n'est pas seulement une erreur d'analyse technique, mais le symptôme d'une logique plus profonde de déni de reconnaissance. Ce déficit de reconnaissance engendre un déséquilibre dans la distribution des voix légitimes, privant les femmes des moyens de faire valoir leurs besoins et leurs expertises dans l'espace public.

Les travaux de J. Tronto sur l'éthique du care offrent un éclairage supplémentaire sur cette problématique. Tronto définit le care comme «une activité générique qui comprend tout ce que nous

faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible» (J. Tronto, 1993, p. 40). La gestion des risques climatiques nécessite aujourd'hui une relecture éthique des responsabilités environnementales, centrée sur la prise en charge des vulnérabilités et sur la reconnaissance de l'interdépendance sociale et écologique. Intégrer les femmes dans les politiques climatiques ne relève donc pas d'un simple impératif d'équité statistique, mais d'une nécessité morale visant à faire émerger un modèle de gouvernance fondé sur le soin porté aux écosystèmes et aux communautés humaines.

Enfin, l'approche genre appliquée aux politiques climatiques invite à dépasser les catégories binaires et à intégrer une lecture intersectionnelle des inégalités. K. Crenshaw, à l'origine du concept d'intersectionnalité, rappelle que «du fait de leur identité intersectionnelle en tant que femmes et personnes de couleur, ces dernières ne peuvent généralement que constater la marginalisation de leurs intérêts et de leurs expériences dans les discours forgés pour répondre à l'une ou l'autre de ces dimensions» (K. Crenshaw, 1989). Les discriminations subies par les femmes sahéliennes s'entrelacent ainsi avec d'autres formes de vulnérabilité: pauvreté, ruralité, analphabétisme, marginalisation ethnique. Une lecture philosophique et politique de ces croisements de dominations oblige donc à repenser les dispositifs d'adaptation climatique à partir des réalités plurielles vécues par les femmes concernées.

L'intégration d'une approche genre dans les politiques climatiques, loin de se réduire à des ajustements techniques ou à des quotas de participation, suppose ainsi une transformation plus profonde des logiques de gouvernance. Elle implique une redéfinition des critères de légitimité politique, une reconnaissance institutionnelle des savoirs situés, et un engagement éthique en faveur de la réparation des injustices environnementales et sociales historiques.

### **1.3. La résilience comme catégorie d'analyse : de la capacité d'adaptation à l'empowerment politique des femmes**

Longtemps mobilisée dans les sciences de la nature et de l'ingénierie pour désigner la capacité d'un système à retrouver un équilibre après un choc, la notion de résilience a progressivement investi les sciences sociales, la philosophie politique et l'éthique environnementale. Dans le contexte du changement climatique au Sahel, repenser la résilience des femmes impose de dépasser une lecture strictement adaptative du concept, pour en explorer les dimensions sociales, politiques et éthiques. Dans sa définition institutionnelle, popularisée par l'ONU et la Banque mondiale, la résilience désigne la capacité des individus ou des communautés à absorber les chocs et à s'adapter aux changements. Toutefois, cette acception tend à réduire les acteurs à de simples agents d'ajustement, en occultant les causes structurelles de leur vulnérabilité. Appliquée aux femmes sahéliennes, une telle perspective risquerait de renforcer une approche passive de l'adaptation, et d'invisibiliser les rapports de domination ou de marginalisation qui enserrent leur trajectoire.

Pour échapper à cet écueil, de nombreux travaux critiques invitent à reconfigurer la notion de résilience dans une perspective plus émancipatrice. J. Butler, à travers sa réflexion sur la vulnérabilité et sur *l'agency* — la capacité d'agir, de choisir et de transformer sa condition, même en contexte de contrainte (Butler, 2009, p. 23 ; Batliwala, 1993, p. 8) — souligne que la vulnérabilité humaine est toujours socialement construite. Elle écrit : « Il n'y a pas de vie sans les conditions de vie qui soutiennent la vie, et ces conditions sont profondément sociales, établissant non pas l'ontologie discrète de la personne, mais plutôt l'interdépendance des personnes » (Butler, 2009, p. 23). Ainsi, pour les femmes, la résilience ne saurait être comprise comme une simple capacité de survie, mais bien comme une dynamique de résistance, de négociation et de reconfiguration des rapports de pouvoir.

Dans la même lignée, A. Sen, par son approche des capacités, propose de lier la résilience à l'expansion des libertés réelles, c'est-à-dire à la possibilité concrète pour les individus de choisir les formes d'adaptation et de vie qui correspondent à leurs aspirations (Sen, 2010, p. 334). Pour les femmes sahéliennes, la résilience doit ainsi se traduire par un élargissement de l'accès à la terre, à la formation, à l'information et aux sphères décisionnelles. Cependant, cette expansion effective des libertés reste conditionnée par le degré de reconnaissance sociale et institutionnelle: les parcours d'émancipation, de solidarité et d'innovation féminine ne prennent sens que si droits, rôles et savoirs des femmes sont pleinement légitimés dans la société et par les institutions.

Dans cette optique, la résilience devient un levier de justice sociale et un processus de synthèse entre conscientisation individuelle et collective. L'empowerment — ou processus d'autonomisation — apparaît alors comme la dynamique par laquelle les femmes acquièrent, à la fois individuellement et collectivement, les moyens matériels, cognitifs et politiques de transformer leur existence et le fonctionnement des structures sociales (Batliwala, 1993, p. 8). Il ne s'agit donc pas seulement d'adaptation, mais de transformation: par la mobilisation de leurs expériences, savoirs endogènes et réseaux, les femmes inventent de nouvelles formes de résistance et construisent des alternatives aux modèles dominants de gouvernance.

Enfin, dans une perspective éco-philosophique, la résilience féminine interpelle la responsabilité éthique collective. H. Jonas, dans *Le Principe responsabilité*, rappelle le devoir moral des sociétés de protéger les générations futures contre les effets de leurs choix: « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre » (Jonas, 1979, p. 30). Repenser la résilience au Sahel revient ainsi à articuler endurance, agency et

empowerment<sup>1</sup>: non pas endurer en silence, mais lutter pour la reconnaissance, la justice sociale et la co-construction de politiques climatiques qui reconnaissent pleinement les droits, les savoirs et les capacités d'agir des femmes.

## **2. Vulnérabilité différenciée et stratégies de résilience féminine face au changement climatique au Sahel**

L'analyse des vulnérabilités féminines face au changement climatique au Sahel ne peut se limiter à une approche théorique : elle exige de confronter les concepts de justice climatique et d'approche genre aux réalités vécues par les femmes rurales du Mali et du Burkina Faso. Dans ces régions particulièrement exposées, les femmes cumulent les effets de la dégradation des ressources naturelles, de la raréfaction de l'eau et de l'instabilité climatique, auxquels s'ajoutent des inégalités persistantes d'accès à la terre, au crédit, à la formation et aux espaces de décision.

Si leur charge de travail s'alourdit à mesure que les crises écologiques fragilisent les moyens d'existence, il serait réducteur de les considérer comme de simples victimes. Les femmes sahéliennes, actrices centrales de la production alimentaire et de la gestion des ressources, développent au quotidien des stratégies d'adaptation et de résilience : diversification des activités économiques, innovation agricole, création de réseaux de solidarité et de coopératives. Ces initiatives, souvent invisibles dans les politiques publiques, participent activement à la sécurité alimentaire, à la cohésion sociale et à la gestion durable des ressources.

- 
1. L'empowerment (autonomisation) désigne le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les ressources, droits, confiance et capacités nécessaires pour exercer un contrôle sur sa vie et transformer les structures sociales et politiques ; voir S. Batliwala, 1993.
  2. L'agency (capacité d'agir) se traduit par le pouvoir pour un individu ou un groupe de faire des choix, d'initier des actions et d'influencer son environnement, même dans la contrainte ; voir J. Butler, 2009, et S. Batliwala, 1993

Comprendre la résilience féminine au Sahel suppose donc d'articuler l'analyse des vulnérabilités structurelles qui limitent leurs marges de manœuvre et l'étude des réponses locales et endogènes qui témoignent de leur capacité d'innovation et d'organisation collective. C'est à cette intersection que se construit la résilience des femmes sahéliennes, qui apparaissent, non seulement, comme des actrices incontournables de la sécurité alimentaire, mais aussi comme des moteurs de la transition écologique et sociale dans la région.

### *2.1. Impacts spécifiques du changement climatique sur les femmes rurales au Mali et au Burkina Faso*

La crise climatique, loin d'être un phénomène uniforme, amplifie les vulnérabilités existantes et touche de façon différenciée les femmes rurales du Sahel, en particulier au Mali et au Burkina Faso. Comme l'a montré U. Beck, le changement climatique agit comme un amplificateur des risques et des inégalités, créant des zones de fragilité où certaines catégories de population, en raison de leur position sociale, économique et politique, sont plus exposées que d'autres (U. Beck, 2001, p. 22).

Dans ces territoires, la diminution progressive des terres arables, la perte de biodiversité, la raréfaction des ressources hydriques et la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes (sécheresses prolongées, inondations soudaines) perturbent directement les activités agricoles de subsistance, secteur dans lequel les femmes sont majoritairement impliquées. Par exemple, au Burkina Faso, les femmes cultivent souvent des parcelles de moindre qualité, sans accès à la propriété foncière ni aux intrants agricoles modernes. Les techniques d'adaptation comme le zaï ou les cordons pierreux, qui permettent de restaurer la fertilité des sols, sont généralement réservées aux champs des hommes, ce qui fragilise l'autonomie alimentaire des ménages et réduit les revenus issus de la vente des surplus sur les marchés locaux (A. Romero, A. Belemvire, S. Saulière, 2011, p. 18).

Dans le village de Koubri, au Burkina Faso, une enquêtée, MK, témoigne : « Nous avons perdu la moitié de nos récoltes à cause de la sécheresse. Les hommes gardent les meilleures terres, et nous, les femmes, nous cultivons là où la terre est pauvre. Quand il n'y a pas assez d'eau, nous devons marcher plus loin, parfois jusqu'à deux heures, pour trouver un puits qui n'est pas à sec. » Ce témoignage illustre la double contrainte de la dégradation des terres et de la raréfaction de l'eau, qui pèse spécifiquement sur les femmes.

La gestion de l'eau constitue une autre dimension critique de la vulnérabilité féminine. En raison de leur rôle traditionnel de pourvoyeuses d'eau pour les besoins domestiques, les femmes se retrouvent directement confrontées aux défis liés au stress hydrique. Dans la région de Kaya, au Burkina Faso, la raréfaction des points d'eau oblige les femmes à parcourir jusqu'à 10 kilomètres par jour pour s'approvisionner, ce qui accroît leur charge de travail et limite leur participation à d'autres activités économiques ou éducatives (Alliance Sahel, 2022, p. 4). À Diéma, au Mali, l'assèchement des puits a conduit à l'abandon de certains périmètres maraîchers, forçant les femmes à se réorienter vers l'élevage ou d'autres activités de substitution.

À Diéma, au Mali, AM, une maraîchère interrogée lors de l'enquête, confie : « Depuis que le puits du village est à sec, nous avons dû laisser nos jardins. Maintenant, je m'occupe de quelques chèvres, mais les revenus sont moindres et la nourriture manque plus souvent. » Ce cas met en lumière la réorientation forcée des activités économiques et la précarisation des moyens d'existence. Les sécheresses, inondations et mauvaises récoltes obligent les femmes à multiplier les activités pour garantir l'alimentation familiale. Pendant la période de soudure, elles doivent trouver des revenus alternatifs pour acheter de la nourriture, ce qui les pousse à s'engager dans le petit commerce, la transformation de produits agricoles ou l'exploitation de produits forestiers non ligneux, comme le beurre de karité ou la gomme arabique. Cette surcharge de travail a aussi des conséquences indirectes : les filles sont

souvent retirées de l'école pour aider à la maison ou aller chercher de l'eau (CECI, 2022, p. 7).

La dégradation des ressources naturelles exacerbe également les tensions autour de l'accès à la terre, à l'eau et aux forêts. Les femmes, gestionnaires informelles de ces ressources, se retrouvent en première ligne des conflits communautaires, mais restent largement exclues des mécanismes formels de gestion et de résolution des conflits, qui sont dominés par des instances masculines. Les travaux de B. Agarwal sur la gouvernance locale et la gestion des ressources forestières en Afrique et en Asie ont montré que l'exclusion des femmes des mécanismes formels de gestion des ressources accentue leur exposition aux violences environnementales et sociales (B. Agarwal, 2010, p. 145).

Sur le plan sanitaire, la multiplication des épisodes de sécheresse et d'inondation entraîne une recrudescence des maladies hydriques, des infections respiratoires dues à la poussière et à la dégradation de la qualité de l'air, ainsi que des risques nutritionnels accrus en cas de disette. Les femmes, responsables de l'alimentation et du soin au sein des ménages, voient leur charge mentale et physique considérablement alourdie.

Par ailleurs, les savoirs locaux des femmes sur les cycles de pluie, la gestion des sols ou la préservation des semences sont rarement pris en compte dans les diagnostics officiels et les politiques d'adaptation. Cette invisibilité institutionnelle renforce leur marginalisation politique et limite l'efficacité des réponses aux crises climatiques. S. Harding parle à ce sujet d'« injustice épistémique », c'est-à-dire l'exclusion structurelle des savoirs féminins des processus officiels de production de connaissances (S. Harding, 2008, p. 138).

Il convient enfin de souligner que la vulnérabilité des femmes sahéliennes face au changement climatique n'est pas une fatalité naturelle, mais bien une construction sociale et politique. Comme le rappellent M. Leach et R. Mearns, les rapports inégalitaires d'accès aux ressources et aux espaces décisionnels sont au cœur de la

production de la vulnérabilité (M. Leach, R. Mearns, 1996, p. 12). Penser les impacts spécifiques du changement climatique sur les femmes du Mali et du Burkina Faso nécessite donc de croiser les dimensions écologiques, économiques, sociales et politiques, en évitant les approches victimaires pour privilégier une lecture systémique et critique des rapports de pouvoir.

Dans l'ensemble, les impacts du changement climatique sur les femmes rurales du Mali et du Burkina Faso révèlent une accumulation de vulnérabilités écologiques, économiques et sociales, mais aussi une capacité d'adaptation remarquable, souvent sous-estimée par les politiques publiques. Les exemples concrets de gestion de l'eau, d'innovation agricole, de diversification économique et de mobilisation communautaire montrent que les femmes ne se contentent pas de subir les crises : elles inventent, expérimentent et transmettent des solutions adaptées à leur environnement.

Cependant, la reconnaissance institutionnelle de ces savoirs et pratiques reste limitée, et les obstacles structurels - qu'il s'agisse de l'accès à la terre, à l'eau, à la formation ou à la gouvernance - freinent encore le plein déploiement de leur résilience. Cette réalité met en lumière la nécessité d'analyser, au-delà des impacts, les réponses locales et endogènes élaborées par les femmes sahéliennes, ainsi que les conditions qui permettraient de valoriser et de renforcer leur rôle dans la gestion durable des ressources et l'adaptation aux changements climatiques.

## ***2.2. Pratiques locales et savoirs endogènes féminins : réponses innovantes face aux crises climatiques***

Face à l'intensification des crises environnementales, les femmes rurales du Sahel, notamment au Mali et au Burkina Faso, ne se limitent pas à des stratégies de survie immédiate. Elles mobilisent un ensemble de savoirs endogènes, de pratiques agricoles adaptées et de réseaux de solidarité qui constituent de véritables leviers d'adaptation locale. Ces réponses, souvent invisibles dans les

politiques publiques, témoignent d'une intelligence écologique incarnée, qui mérite d'être reconnue et institutionnalisée dans les stratégies nationales de résilience climatique.

La notion de savoirs endogènes, telle que définie par M. Prieur, désigne « l'ensemble des connaissances pratiques, des savoir-faire et des représentations que les communautés locales développent en interaction étroite avec leur environnement » (M. Prieur, 2006, p. 45). Cette approche, reprise dans les épistémologies du Sud, met l'accent sur la nécessité de « décoloniser la connaissance » et de reconnaître la pluralité des rationalités locales (B. de Sousa Santos, 2011, p. 32). Chez les femmes sahéliennes, ces savoirs touchent à l'agriculture (sélection de semences résistantes à la sécheresse, rotation culturale, jachère contrôlée), à la gestion de l'eau (captage et stockage de l'eau de pluie, puits temporaires, irrigation goutte-à-goutte), à la conservation des semences, à la préservation des sols et à la transformation des produits agroalimentaires.

En matière agricole, les femmes adaptent leurs techniques culturales aux nouvelles réalités climatiques. Elles privilient l'usage de semences locales sélectionnées pour leur résistance à la sécheresse et pratiquent la rotation culturale ou la jachère contrôlée pour maintenir la fertilité des sols. Les recherches de C. Tacoli montrent que ces innovations sont le fruit de processus d'apprentissage collectif, transmis de génération en génération à travers des réseaux féminins informels : « Les stratégies d'adaptation des femmes rurales reposent sur la transmission intergénérationnelle de savoirs et sur l'expérimentation collective » (C. Tacoli, 2011, p. 24).

Dans le village de Dissine, au Burkina Faso, l'enquête a mis en lumière l'initiative d'un groupement de femmes qui a mis en place une banque de semences locales. Grâce à la sélection et à l'échange de variétés traditionnelles résistantes à la sécheresse, ces femmes ont pu maintenir la production de mil et de sorgho malgré la baisse des précipitations. L'une d'elles, Fatimata, explique :

« Nous avons appris à conserver nos propres semences et à les partager entre nous. Cela nous permet de ne pas dépendre des semences du marché, souvent inadaptées à notre sol. » Cette pratique, fondée sur la solidarité et la transmission des savoirs, illustre la capacité d'innovation collective et la résilience face à l'incertitude climatique.

Dans la gestion de l'eau, les femmes expérimentent des techniques de captage et de stockage de l'eau de pluie, créent des puits de surface temporaires et optimisent l'irrigation goutte-à-goutte dans les jardins maraîchers communautaires. Ces pratiques locales de gestion de l'hydrologie à petite échelle constituent des réponses pragmatiques aux aléas climatiques, en l'absence de grands équipements publics (Alliance Sahel, 2022, p. 4).

La diversification économique est également une dimension majeure de la résilience féminine. Face à la baisse des rendements agricoles, les femmes se tournent vers la transformation agroalimentaire (farines locales, condiments, produits de conservation), l'exploitation des produits forestiers non ligneux (beurre de karité, gomme arabique, plantes médicinales) ou encore le petit commerce sur les marchés ruraux et urbains. Ces stratégies, loin d'être de simples réponses ponctuelles, traduisent une capacité d'innovation économique et sociale (CECI, 2022, p. 7). À Ségou, au Mali, l'enquête a permis de documenter l'expérience d'une association féminine qui gère un périmètre maraîcher irrigué par pompage solaire. Grâce à la mutualisation des ressources et à la formation en techniques d'irrigation économique en eau, ces femmes ont pu diversifier leur production (légumes, oignons, tomates) et vendre une partie de la récolte sur le marché local. Aminata, membre du groupement, témoigne : « Avant, nous dépendions uniquement de la pluie. Maintenant, avec l'irrigation solaire, nous pouvons cultiver toute l'année et gagner un peu d'argent pour la scolarité des enfants. » Ce cas illustre comment l'innovation technique, alliée à l'organisation collective, permet d'accroître la sécurité alimentaire et l'autonomie économique.

Au-delà des savoir-faire techniques, ces pratiques reposent sur des formes spécifiques de gouvernance communautaire, souvent portées par des collectifs féminins : associations villageoises, groupes de tontines, coopératives agricoles. Comme le souligne S. Harding, « les formes de gouvernance locales incarnent une rationalité pratique située, qui combine gestion des risques, prévoyance collective et solidarité sociale » (S. Harding, 2008, p. 138).

La non-reconnaissance institutionnelle de ces savoirs relève de ce que B. de Sousa Santos nomme la « monoculture de la connaissance », où seuls les savoirs experts, académiques et masculins sont considérés comme légitimes dans les processus de décision (B. de Sousa Santos, 2011, p. 41). Pourtant, les savoirs situés des femmes rurales constituent des formes d'expertise environnementale à part entière, fondées sur une connaissance fine des écosystèmes locaux et des cycles climatiques.

Malgré leur capacité d'innovation et d'organisation collective, l'impact des pratiques féminines reste limité par des obstacles structurels persistants, tels que l'accès restreint à la terre, à l'eau ou à la formation, et par une reconnaissance institutionnelle encore marginale. Cette situation souligne l'urgence d'intégrer pleinement les savoirs endogènes féminins dans les politiques et la gouvernance environnementale, condition indispensable pour une justice climatique réellement inclusive et durable.

### ***2.3. Obstacles structurels à la résilience féminine : accès aux ressources, à la formation et à la gouvernance***

Malgré leur remarquable capacité d'adaptation, les femmes sahéliennes se heurtent à des obstacles structurels persistants qui freinent, voire compromettent, le déploiement de leur résilience. Ces obstacles ne relèvent pas seulement de difficultés matérielles, mais s'inscrivent dans des logiques institutionnelles, économiques et culturelles qui reproduisent, de manière systémique, des rapports de domination et d'exclusion.

L'inégalité d'accès aux ressources naturelles constitue le premier frein majeur. Au Burkina Faso, par exemple, l'enquête menée dans la commune de Dapelgo a révélé que les femmes n'ont accès qu'à des parcelles marginales, souvent éloignées des points d'eau et peu fertiles. MZ, une agricultrice interrogée, explique : « La terre que j'exploite appartient à la famille de mon mari. Je ne peux ni l'aménager, ni demander un crédit, car je n'ai aucun papier. Si la famille décide de la reprendre, je n'ai aucun recours. » Cette insécurité foncière limite l'adoption de pratiques agricoles innovantes et l'accès aux programmes d'adaptation, qui exigent souvent une preuve de propriété foncière.

L'accès à l'eau et aux ressources forestières est également entravé par des structures de gouvernance dominées par des comités masculins, ce qui empêche les femmes de participer pleinement à la gestion durable des ressources. À Falajè-Kati, au Mali, des femmes membres d'un groupement maraîcher ont témoigné des difficultés rencontrées pour obtenir l'autorisation d'utiliser un puits collectif : « Nous devons demander la permission au chef du village, et parfois attendre plusieurs jours. Cela retarde nos cultures et nous décourage d'investir dans de nouvelles techniques », confie FT, présidente du groupement.

L'inégalité d'accès à la formation et à l'information environnementale constitue un second obstacle. Les politiques nationales d'adaptation et les programmes internationaux de renforcement des capacités restent largement inaccessibles aux femmes rurales, en raison de barrières linguistiques, éducatives et logistiques. À Ouahigouya, au Burkina Faso, l'enquête a montré que seules 2 femmes sur 15 interrogées avaient bénéficié d'une formation sur les techniques d'irrigation ou la gestion durable des sols. AO, une participante, souligne : « Les formations sont souvent en français, alors que beaucoup d'entre nous ne parlent que le mooré. Nous sommes invitées, mais nous ne comprenons pas tout, et cela limite ce que nous pouvons appliquer. » Cette situation réduit considérablement les marges de manœuvre des femmes

pour faire face aux défis climatiques et perpétue leur dépendance à des méthodes traditionnelles parfois insuffisantes.

L'exclusion des femmes des espaces de gouvernance et de prise de décision environnementale demeure un frein politique majeur. Dans les arènes locales de gestion des ressources naturelles comme dans les processus nationaux d'élaboration des politiques climatiques, les femmes sont largement sous-représentées, voire absentes. À Bougouni, au Mali, lors d'une réunion de planification sur la gestion des périmètres maraîchers, une seule femme sur dix membres du comité a pu prendre la parole, et ses propositions n'ont pas été retenues. Cette absence de voix féminines dans les espaces décisionnels s'explique par des normes patriarcales fortement enracinées, mais aussi par des mécanismes institutionnels qui reproduisent des critères d'expertise et de légitimité fortement genrés.

L'accès aux financements reste enfin un frein structurel majeur. Les dispositifs de financement climatique, tels que le Fonds Vert pour le Climat ou les programmes bilatéraux d'adaptation, exigent des critères administratifs, juridiques et techniques difficilement accessibles aux groupements féminins locaux. À Mopti, au Mali, un collectif de femmes a vu sa demande de microcrédit rejetée faute de garanties foncières et de documents administratifs : « On nous demande des papiers que nous n'avons pas, alors que notre projet est solide et utile pour le village », déplore la responsable du collectif.

En somme, ces obstacles - fonciers, éducatifs, institutionnels, financiers - montrent que la résilience féminine au Sahel, loin d'être une simple capacité d'adaptation, est en permanence confrontée à des logiques systémiques de reproduction des inégalités de genre. Toute politique climatique véritablement inclusive devra donc s'attaquer à ces freins structurels, non seulement par des mesures compensatoires, mais par une transformation en profondeur des rapports sociaux, institutionnels et politiques qui en sont la cause.

### **3. Justice climatique et reconnaissance : repenser les politiques environnementales au Sahel**

L'analyse des vulnérabilités et des stratégies de résilience féminine au Sahel révèle l'urgence d'un renouvellement éthique et politique des politiques climatiques dans la région. Au-delà des inégalités d'accès aux ressources et de l'exclusion institutionnelle, la question centrale devient celle des normes de justice qui structurent la gouvernance environnementale : pourquoi les femmes rurales restent-elles si souvent invisibles dans les dispositifs de décision climatique ?

La justice climatique, en tant que cadre philosophique, permet d'interroger la répartition inégale des responsabilités et des capacités d'adaptation, tout en invitant à dépasser une vision technocratique de l'adaptation pour y inscrire une exigence de réparation et de transformation des rapports de pouvoir. Elle met en avant la responsabilité collective et la dette écologique, soulignant l'obligation morale des sociétés historiquement responsables de soutenir les plus vulnérables.

Dans cette perspective, l'éthique de la reconnaissance devient essentielle : il ne s'agit plus seulement de redistribuer des ressources, mais aussi de garantir la visibilité, la légitimité et la représentation effective des savoirs et des expériences des femmes sahéliennes dans la gouvernance environnementale. Penser la justice climatique à l'aune de la reconnaissance, c'est donc inviter à une refondation des politiques environnementales, où les savoirs locaux et les revendications féminines deviennent des leviers de transformation sociale et politique. Ce cadre appelle à dépasser les réponses technocratiques pour inscrire la justice environnementale dans une véritable éthique de la responsabilité, du care et de la participation, condition indispensable à l'émergence de politiques climatiques durables et inclusives.

### *3.1. Justice climatique et reconnaissance : fondements philosophiques pour une gouvernance environnementale inclusive au Sahel*

La justice climatique, dans sa perspective philosophique, se définit comme l'ensemble des principes éthiques et politiques visant à assurer une répartition équitable des charges, des responsabilités et des bénéfices liés à la lutte contre le changement climatique, en tenant compte des inégalités historiques, sociales, économiques et géographiques. Elle considère le changement climatique non seulement comme un problème environnemental, mais avant tout comme une question de justice sociale, mondiale et intergénérationnelle, qui met en jeu la dignité, les droits fondamentaux et la reconnaissance des groupes les plus vulnérables. Comme le rappellent André, Bourban et Voiron, « le changement climatique n'est pas qu'un problème scientifique, politique ou économique dans un sens strictement technique. C'est également un problème normatif et le terrain d'injustices d'une ampleur et d'une nature inédites, à la croisée entre la justice mondiale, la justice intergénérationnelle et la justice écologique » (P. André, M. Bourban, I. Voiron, 2025, p. 2).

Cette approche philosophique distingue la justice climatique de la justice environnementale classique par son caractère résolument mondial, intergénérationnel et par la nécessité de repenser les principes de responsabilité, d'équité et de reconnaissance à l'échelle globale. Elle s'appuie sur une réflexion normative qui interroge les principes de partage équitable des efforts d'atténuation et d'adaptation, la reconnaissance des droits et des savoirs des populations affectées, la participation effective des groupes vulnérables aux décisions, et la responsabilité historique et différenciée des acteurs.

L'analyse philosophique contemporaine fait consensus sur quatre dimensions clés qui structurent la justice climatique et permettent d'en saisir la portée éthique et politique. La première, l'équité, consiste à reconnaître que les impacts du changement climatique

ne sont pas répartis de façon égale : certains groupes, comme les pays du Sud, les femmes, les populations rurales ou les peuples autochtones, sont plus vulnérables que d'autres, alors même qu'ils ont le moins contribué aux émissions historiques de gaz à effet de serre. L'équité exige une répartition juste des efforts d'atténuation, d'adaptation et de financement, en tenant compte des responsabilités historiques et des capacités respectives des acteurs (principe de « responsabilités communes mais différencierées ») (H. Shue, 1999, p. 537).

La deuxième dimension, la reconnaissance, implique de valoriser les savoirs locaux, les expériences vécues et les pratiques culturelles des communautés affectées, notamment des femmes, des peuples autochtones et des agriculteurs. Il s'agit de dépasser la « monoculture de la connaissance » (B. de Sousa Santos, 2011, p. 41) et de lutter contre l'invisibilisation des savoirs endogènes dans la définition des politiques climatiques. La reconnaissance est essentielle pour éviter que la redistribution ne reproduise des injustices structurelles et pour garantir la légitimité des solutions proposées.

La troisième dimension, la participation, requiert l'implication effective des personnes concernées, en particulier les plus vulnérables, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques climatiques, à toutes les échelles (locale, nationale, internationale). Cette dimension procédurale vise à instaurer une justice démocratique, fondée sur la délibération, l'inclusion et la transparence des processus décisionnels (M. Paoli, 2017, p. 49).

Plutôt que de conclure sur la participation, il convient d'insister sur la quatrième dimension, la responsabilité, qui occupe une place centrale dans la réflexion sur la justice climatique. Celle-ci repose sur le principe que les pays et acteurs ayant le plus contribué au changement climatique doivent assumer une part plus importante des efforts de réparation et de compensation des dommages subis par les autres. Cela se traduit par des obligations de réduction des émissions, d'aide à l'adaptation et de compensation des pertes et

dommages, notamment par le biais de financements climatiques et de transferts technologiques (T. Pogge, 2002, p. 19).

Dans le contexte du Sahel, la justice climatique ne peut être dissociée de la question de la responsabilité collective. H. Shue rappelle que « ceux qui ont le plus contribué au problème ont l'obligation morale de protéger ceux qui en souffrent le plus » (H. Shue, 1999, p. 535). Cette notion de « dette écologique » (M. Paoli, 2017, p. 44) impose aux pays du Nord et aux grandes institutions internationales de compenser les déséquilibres qu'ils ont contribué à créer, mais elle interroge aussi les rapports de pouvoir internes aux sociétés du Sud. N. Fraser souligne que les injustices environnementales doivent être analysées comme des injustices structurelles, affectant des groupes sociaux historiquement exclus des sphères de décision et de redistribution (N. Fraser, 2008, p. 17). Les femmes rurales du Sahel cumulent ainsi une double assignation : victimes à la fois de la division internationale de la responsabilité climatique et de la domination patriarcale locale.

La notion de responsabilité collective, telle que développée par I. M. Young, permet de dépasser la seule logique de la culpabilité individuelle. Young insiste sur le fait que les injustices climatiques sont le produit d'un « processus structurel de causalité diffuse », impliquant une multiplicité d'acteurs étatiques, institutionnels et privés : « La responsabilité politique implique de reconnaître sa participation à des structures qui produisent l'injustice, même sans intention individuelle » (I. M. Young, 2011, p. 109). Il s'agit donc de reconnaître des responsabilités différentielles et partagées, engageant institutions nationales, communautés locales et acteurs internationaux dans un effort de réparation et de transformation. Dans cette perspective, la dette écologique ne se limite pas à une réparation financière ou technique : elle invite à repenser les fondements éthiques de la relation entre sociétés humaines et environnement. Cette dimension rejoue les réflexions de H. Jonas, pour qui la responsabilité écologique engage une éthique tournée

vers l'avenir, fondée sur la prise en compte des générations futures et des plus vulnérables du présent : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre » (H. Jonas, 1979, p. 30). Ainsi comprise, la justice climatique, en croisant équité, reconnaissance, participation et responsabilité, oblige à repenser les principes de gouvernance environnementale, en plaçant les voix féminines du Sahel et des groupes marginalisés au cœur des dispositifs de décision, de réparation et de transformation.

### ***3.2. Éthique de la reconnaissance et valorisation des savoirs féminins : dépasser l'invisibilisation sociale***

Au-delà d'un principe philosophique, l'éthique de la reconnaissance s'incarne dans les mécanismes concrets par lesquels les sociétés accordent - ou refusent - une légitimité et une valeur aux savoirs, pratiques et expériences portées par les femmes. Dans les contextes sahéliens, la gouvernance climatique contribue encore trop souvent à invisibiliser le rôle central des femmes rurales : leurs savoirs endogènes, acquis par l'expérience quotidienne de la gestion de la terre, de l'eau et des semences, demeurent largement exclus des espaces institutionnels de délibération et de programmation des politiques publiques. Cette marginalisation ne relève pas simplement d'un manque de participation ; elle résulte d'une « injustice épistémique » (Harding, 2008, p. 138) qui hiérarchise et discrédite les savoirs locaux au profit d'expertises technocratiques, majoritairement masculines ou occidentales (Santos, 2011, p. 41).

Dans cette perspective, la reconnaissance ne s'entend plus seulement comme une exigence morale ou un préalable à la justice sociale, mais comme une pratique institutionnelle et politique déterminante pour la transformation des rapports de pouvoir. L'absence de processus concrets de reconnaissance engendre non seulement la non-prise en considération des expertises féminines mais fragilise aussi l'efficacité des stratégies d'adaptation au

changement climatique. En effet, les politiques qui négligent les expériences et les pratiques locales s'avèrent souvent mal adaptées, faute de correspondance avec les réalités vécues et les dynamiques communautaires.

Dès lors, promouvoir l'éthique de la reconnaissance dans la gouvernance environnementale du Sahel suppose de créer des mécanismes explicites de valorisation : intégration des pratiques agricoles féminines dans l'élaboration des plans d'adaptation ; institutionnalisation des réseaux de savoirs endogènes ; appui à la formation, à la prise de parole et au leadership des femmes dans les instances de gestion locale. Ce mouvement implique aussi la remise en question des filtres technocratiques ou scientifiques dominants, au profit d'un dialogue élargi entre savoirs experts et savoirs d'expérience (Fraser, 2008, p. 21).

Enfin, dépasser l'invisibilisation sociale des femmes dans la gouvernance climatique, c'est œuvrer à une justice cognitive et politique crédible, où la pluralité des voix et des pratiques guide l'élaboration de politiques réellement inclusives, efficaces et légitimes. L'enjeu n'est donc pas seulement éthique, mais stratégique : seule la reconnaissance pleine et entière des savoirs féminins permettra la construction d'une résilience collective durable face aux défis environnementaux et sociaux du Sahel.

### *3.3. Vers une gouvernance environnementale éthique et inclusive : repenser l'espace politique à l'aune de la justice écologique*

Refonder la gouvernance environnementale au Sahel ne peut se résumer à quelques retouches institutionnelles ou à l'ajout de mesures compensatoires : il s'agit d'une transformation profonde, exigeant une cohérence éthique et philosophique à la hauteur des défis posés par la crise climatique et les inégalités de genre. Cette refondation doit s'appuyer sur une articulation dynamique entre reconnaissance, responsabilité collective, participation délibérative, redistribution effective et souci du care.

Le premier chantier consiste à rompre avec l'héritage d'une gouvernance technocratique, descendante et androcentrée, qui a longtemps marginalisé les voix féminines et locales. S'inspirant de la justice procédurale d'A. Sen, il devient impératif de garantir à chaque citoyen et citoyenne, et en particulier aux femmes rurales, un accès réel et équitable aux processus décisionnels relatifs à la gestion des ressources naturelles et à la définition des politiques climatiques : « La démocratie publique, c'est la possibilité pour chacun de participer à la délibération sur les choix collectifs qui affectent sa vie » (A. Sen, 2010, p. 334). Cette exigence rejoint l'appel d'I. M. Young à une démocratie inclusive, où la diversité des expériences et des perspectives n'est plus vue comme un obstacle, mais comme une richesse pour la délibération collective et la légitimité des choix publics (I. M. Young, 2000, p. 52). Ainsi, la création de forums délibératifs locaux, l'instauration de quotas de représentation féminine et la mise en place de consultations réellement inclusives deviennent non seulement des priorités éthiques, mais aussi des leviers de transformation institutionnelle. Mais l'ambition d'une gouvernance renouvelée ne s'arrête pas à la seule participation humaine. La justice écologique, telle que défendue par R. Eckersley, invite à élargir le regard : il ne s'agit plus seulement de défendre les intérêts humains, mais de reconnaître l'interdépendance profonde entre sociétés et écosystèmes, d'accorder une valeur morale et politique à la nature, et de promouvoir une démocratie réflexive capable de penser la soutenabilité à long terme (R. Eckersley, 2004, p. 133). Pour les femmes sahéliennes, cela signifie la reconnaissance de leur rôle de gardiennes des biens communs naturels et la valorisation de leurs pratiques de gestion durable, souvent issues de savoirs endogènes transmis et enrichis au fil des générations.

À cette dimension écologique s'ajoute la nécessité d'une éthique du care, inspirée par J. Tronto et C. Gilligan. Loin de réduire la gestion environnementale à une affaire de gestion des risques, l'éthique du care replace la vulnérabilité, la dépendance mutuelle et l'attention

portée aux plus fragiles au centre de la réflexion politique : « Le care, c'est tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible » (J. Tronto, 1993, p. 40). Penser le care à l'échelle des politiques climatiques, c'est reconnaître que la qualité démocratique d'une société se mesure à sa capacité à protéger les plus exposés - ici, les femmes rurales confrontées aux effets du changement climatique (C. Gilligan, 1982, p. 73).

Enfin, une gouvernance environnementale éthique et inclusive ne saurait se passer d'une redistribution effective des ressources et des capacités. Les travaux d'A. Sen et de M. Nussbaum rappellent que la justice sociale ne se limite pas à garantir des droits formels : elle impose de créer les conditions concrètes pour que chaque individu puisse exercer son pouvoir d'agir, développer ses compétences et mener une vie digne (M. Nussbaum, 2012, p. 25). Corriger les déséquilibres historiques d'accès à la terre, à l'eau, aux financements et à la formation n'est donc pas un supplément d'âme, mais un impératif de justice.

Ainsi, la refondation éthique de la gouvernance environnementale au Sahel ne peut être pensée que comme une dynamique cohérente, où se conjuguent reconnaissance, responsabilité collective, care, justice procédurale et redistribution. Cette transformation n'est pas seulement souhaitable : elle est aujourd'hui un impératif moral et politique, préalable indispensable à l'émergence de politiques climatiques durables, justes et réellement inclusives, capables de répondre aux aspirations des femmes sahéliennes tout en assurant la soutenabilité écologique des territoires.

### **Conclusion générale**

L'analyse des dynamiques de résilience féminine face au changement climatique dans les contextes sahéliens du Mali et du Burkina Faso révèle que l'enjeu ne se limite pas à une question de ressources ou d'infrastructures : il s'agit d'un véritable défi social,

qui touche à la justice, à la dignité et à la transformation des rapports de pouvoir. Les femmes sahéliennes, premières exposées à la dégradation des écosystèmes et à la raréfaction des ressources naturelles, demeurent largement exclues des sphères de décision environnementale. Cette marginalisation institutionnelle, couplée à un déni de reconnaissance de leurs savoirs et de leurs pratiques, perpétue un cercle vicieux où les politiques climatiques risquent de renforcer, plutôt que de corriger, les inégalités existantes.

Pourtant, la portée sociale de cette réflexion est majeure : loin de se résigner, les femmes sahéliennes déploient chaque jour des stratégies d'adaptation innovantes, fondées sur des savoirs endogènes, des solidarités communautaires et des formes de gouvernance locale qui témoignent d'une intelligence écologique remarquable. Leur résilience ne se limite pas à une capacité d'endurance : elle incarne la faculté de transformer l'adversité en opportunité, d'innover collectivement et de maintenir la cohésion sociale malgré les crises. En ce sens, la résilience féminine devient un moteur de changement social, un ferment de solidarité et un levier de reconstruction du lien communautaire.

La justice climatique, telle qu'elle est pensée ici, ne se réduit pas à la redistribution matérielle : elle engage une transformation profonde des institutions, des normes et des pratiques, afin de garantir à toutes et à tous la possibilité réelle d'agir et de s'adapter face aux défis climatiques. Elle exige la reconnaissance des savoirs locaux, la participation effective des femmes aux processus décisionnels, et la redistribution équitable des ressources. Mais surtout, elle invite à repenser la gouvernance environnementale à partir des marges, en valorisant les expériences, les aspirations et les innovations sociales portées par les femmes sahéliennes.

Sur le plan scientifique, cette réflexion articule l'analyse philosophique de la justice climatique, l'éthique de la reconnaissance et l'étude empirique des pratiques féminines de

résilience, pour dépasser les réponses technocratiques et inscrire la justice environnementale dans une éthique de la responsabilité, du care et de la solidarité. Sur le plan social, elle ouvre la voie à une transformation durable des politiques publiques, en faisant des femmes sahariennes non plus de simples bénéficiaires, mais des actrices centrales de la transition écologique et sociale.

En définitive, la portée sociale de cette étude réside dans sa capacité à montrer que la justice climatique ne pourra advenir qu'en s'appuyant sur les forces vives, les savoirs et les résistances des femmes, là où s'inventent les possibles et se tissent les solidarités. Repenser la justice climatique à partir des marges, c'est donner au monde la chance de se réinventer par le bas, là où naissent les résistances et s'inventent les possibles.

### Bibliographie

- **AGARWAL Bina**, 1992. « The Gender and Environment Debate: Lessons from India », *Feminist Studies*, vol. 18, n°1, p. 119-158.
- **AGARWAL Bina**, 2010. *Gender and Green Governance: The Political Economy of Women's Presence Within and Beyond Community Forestry*, Oxford, Oxford University Press.
- **AGARWAL Bina**, 1994. *A Field of One's Own: Gender and Land Rights in South Asia*, Cambridge, Cambridge University Press.
- **ANDRÉ Pierre, BOURBAN Michel, VOIRON Ilias**, 2025. « Justice climatique (A) », in Maxime Kristanek (dir.), *L'Encyclopédie philosophique*, en ligne.
- **BATLIWALA Srilatha**, 1993. *Women's Empowerment in South Asia: Concepts and Practices*, New Delhi, ASPBAE/FAO.
- **BECK Ulrich**, 2001. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion.

- **BUTLER Judith**, 2009. *Frames of War: When is Life Grievable?*, Londres, Verso.
- **CANEY Simon**, 2016. « Éthique et justice climatique : entre motivations morales et amorales », in **ANDRÉ Pierre & BOURBAN Michel**, *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, vol. 11, n°2-3, Montréal, Centre de recherche en éthique.
- **CRENSHAW Kimberlé**, 1989. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1989, n°1, p. 139-167.
- **DENTON Fatma**, 2002. « Climate change vulnerability, impacts, and adaptation: Why does gender matter? », *Gender and Development*, vol. 10, n°2, p. 10-20.
- **ECKERSLEY Robyn**, 2004. *The Green State: Rethinking Democracy and Sovereignty*, Cambridge, MIT Press.
- **FRASER Nancy**, 2008. *Scales of Justice: Reimagining Political Space in a Globalizing World*, Cambridge, Polity Press.
- **GILLIGAN Carol**, 1982. *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Harvard University Press.
- **HARDING Sandra**, 2008. *Sciences from Below: Feminisms, Postcolonialities, and Modernities*, Durham, Duke University Press.
- **HONNETH Axel**, 2000. *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Éditions du Cerf, 320 p.
- **JONAS Hans**, 1979. *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éditions du Cerf.
- **LARRÈRE Catherine**, 2008. « Actualité de l'éthique environnementale : du local au global, la question de la justice environnementale », in Hicham-Stéphane Afeissa

(dir.), *Écosophies, la philosophie à l'épreuve de l'écologie*, Paris, Éditions MF.

- **LARRÈRE Catherine**, 2015. « Inégalités environnementales et justice climatique », *Responsabilité & Environnement*, n°79, Paris, *Annales des Mines*, p. 73-77.
- **LEACH Melissa, MEARNS Robin**, 1996. *The Lie of the Land: Challenging Received Wisdom on the African Environment*, Portsmouth, Heinemann.
- **MACGREGOR Sherilyn**, 2010. « 'Gender and climate change': from impacts to discourses », *Journal of International Development*, vol. 22, n°2, p. 223-241.
- **NUSSBAUM Martha**, 2012. *Creating Capabilities: The Human Development Approach*, Cambridge, Harvard University Press.
- **PAOLI Marina**, 2017. *Justice environnementale participative*, Paris, L'Harmattan.
- **POGGE Thomas**, 2002. *World Poverty and Human Rights*, Cambridge, Polity Press.
- **PRIEUR Michel**, 2006. *Droit de l'environnement*, Paris, Dalloz.
- **ROMERO Ana, BELEMVIRE Adama, SAULIÈRE Saya**, 2011. *Changements climatiques et femmes agricultrices du Burkina Faso. Impact, politiques et pratiques d'adaptation*, Ouagadougou, Intermón Oxfam.
- **SANTOS Boaventura de Sousa**, 2011. *Épistémologies du Sud*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer.
- **SEN Amartya**, 2010. *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- **SHUE Henry**, 1999. « Global Environment and International Inequality », *International Affairs*, vol. 75, n°3, p. 531-545.
- **TACOLI Cecilia**, 2011. « Migration and climate change: the gender dimension », in *Gender and Development*, vol. 19, n°1, p. 20-29.

- **TRONTO Joan**, 1993. *Moral Boundaries: A Political Argument for an Ethic of Care*, New York, Routledge.
- **TSAYEM DEMAZE Moïse, PHILIPPE Claire**, 2022. «Repères et caractéristiques épistémiques de la justice climatique», *Natures Sciences Sociétés*, vol. 30, n°1, p. 14-30.
- **YOUNG Iris Marion**, 2000. *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- **YOUNG Iris Marion**, 2011. *Responsibility for Justice*, Oxford, Oxford University Press.

Documents institutionnels, rapports et enquêtes

- **ALLIANCE SAHEL**, 2022. «Au Sahel, les femmes rurales bâissent la résilience au changement climatique», Alliance Sahel, 12 p.
- **CECI**, 2022. «Lutte aux changements climatiques : la résilience des femmes dans les parcs à karité au Burkina Faso», CECI, 16 p.
- **CESE**, 2016. «La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France», Paris, Avis du Conseil économique, social et environnemental.
- **ENQUÊTES DE TERRAIN DIRECTES (non publiées, réalisées dans le cadre de l'article)** : Entretiens et observations réalisés entre juillet 2024 et janvier 2025 auprès de femmes rurales et de groupements féminins au Burkina Faso (Koubri, Dissine, Dapelgo, Kaya, Ouahigouya) et au Mali (Diéma, Ségou, Kati-Falajè, Mopti).